

Vérifications Générales Périodiques (VGP)

Contrôle de l'état et de la conformité de vos équipements de levage et bennes

Les VGP sont des vérifications imposées par la réglementation pour certains équipements de travail, notamment les appareils de levage. Elles permettent de **détecter les anomalies**, de **prévenir les accidents** et de **protéger vos salariés**. GAP Maintenance vous accompagne pour maintenir vos équipements conformes et en bon état de fonctionnement.

Équipements contrôlés

- Bras de levage et grues
- Bras Ampliroll
- Bennes à déchets

Notre accompagnement

- Contrôle de l'état et du fonctionnement de l'équipement
- Repérage des anomalies et des pièces usées
- Réparations et remises en conformité en atelier
- Présentation de l'équipement aux organismes de contrôle lors des mises en conformité

Notre méthode

01	02	03	04	05
Prise de RDV	Contrôle	Anomalies	Mise en conformité	Suivi
Planification selon vos échéances.	Examen de l'équipement.	Liste des points à corriger.	Réparations en atelier si besoin.	Équipement prêt pour la prochaine vérification.

Vos avantages

- Respect de vos obligations réglementaires
- Prévention des accidents et des pannes
- Sécurité de vos équipes
- Contrôle et réparations au même endroit
- Moins d'immobilisation de vos équipements
- Un suivi dans la durée

Bon à savoir

La périodicité des VGP dépend du type d'équipement (pour les appareils de levage, elle est fixée par l'arrêté du 1er mars 2004). Les résultats doivent être consignés dans le registre de sécurité de l'entreprise. Contactez-nous pour connaître les échéances qui s'appliquent à votre matériel.

Un projet, une question ?

Demandez votre devis : **03 26 97 18 95** · info@gapmaintenance.fr

Atelier à Witry-lès-Reims, à proximité de Reims.